



Marolles, le 25 novembre 2019

A l'attention de M. CATHALA, Président du GPSEA – Grand Paris Sud-Est Avenir

Monsieur le Président,

Par la présente, l'association Le Nez au Vent de Marolles-en-Brie souhaite vous interpeller à propos d'aménagements dits « cyclables » que le GPSEA vient de réaliser Avenue Georges Brassens à Marolles aux abords du collège G. Brassens de Marolles/Santeny.

Ces travaux intitulés « réaménagement et **création d'une piste cyclable** » pour un coût de **450 000€** nous laissent en effet sans voix et provoquent notre stupeur...

Alors que le GPSEA vient de s'engager dans un plan vélo, les aménagements réalisés vont constituer une très mauvaise publicité sur la politique cyclable du territoire et de ses Elus.

En effet, pour un coût très élevé, ils ne seront pas empruntés par les cyclistes et les peu qui les respecteront vont se mettre en réel danger ! Quels parents oseront laisser leurs enfants emprunter seuls un tel itinéraire « cyclable » ?

Car ces aménagements ne répondent en rien à une « piste cyclable » comme annoncé, ils mettent les cyclistes en particulier les jeunes collégiens sur la chaussée au milieu des véhicules motorisés, rendant l'itinéraire plus dangereux qu'auparavant (Voir photos en annexe) :

- Avec dans un sens une barrière faisant descendre les collégiens venant de Santeny de leur piste cyclable pour les mettre sur la voie motorisée au niveau du carrefour sans prévenir les véhicules, rien d'autre que de petits dessins de vélo sur la route,
- Avec devant le collège une traversée croisant les bus qui tournent à droite pour stationner,
- Avec dans l'autre sens une montée sans aménagement sur un trottoir large de 1,30m (sous réserve d'une taille des haies) puis une descente obligatoire sur la voie motorisée au niveau d'un arrêt de bus. Pourquoi d'ailleurs un arrêt de bus à cet endroit alors qu'il y a un arrêt 200m auparavant devant le collège ?

Alors qu'il y avait la possibilité de faire une belle piste cyclable bidirectionnelle de 2,50m min en continuité de la piste de Santeny jusqu'au collège en prenant 1 m de terrain le long du champ de Santeny... D'ailleurs, les cyclistes l'ont bien compris qui contournent les barrières dans la boue plutôt que de prendre le risque de descendre sur la chaussée...

Pourquoi ne pas avoir consulté les associations d'usagers cyclistes en amont du projet ? Le GPSEA les connaissait pourtant, puisque nous avons été consultés pour le plan vélo et avons apporté des contributions... Pourquoi aussi l'intercommunalité n'a-t-elle pas initiée une coordination entre les 2 communes pour avoir un vrai aménagement cyclable sécurisé ?

Ce qui a été réalisé pour le vélo ne respecte aucunement les recommandations du Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) du CEREMA.

Au final, cette avenue est devenue encore plus dangereuse qu'avant pour les jeunes collégiens à vélo - comme pour tout cycliste d'ailleurs- compte tenu des nombreux véhicules et bus qui circulent matin et soir. La limitation à 30 et un ralentisseur ne suffiront pas à sécuriser des cyclistes sur la chaussée, même des experts, encore moins des enfants...

Cette avenue n'est pas une simple rue résidentielle que l'on peut partager ; c'est un axe de transit, déversoir de la N19, particulièrement aux heures de pointe matin et soir, avec de gros bus fréquents...

Si nous voulons réduire la circulation automobile, il faut favoriser les mobilités actives, marche et vélo. La bicyclette est un mode de déplacement bon pour la santé, bon pour le climat et c'est aussi le plus économique ! Pour inciter les collégiens à l'utiliser en autonomie dès la 6ème, il faut de vrais aménagements sécurisés pour rassurer les parents et...les Elus !

Nous demandons, Monsieur le Président, à vous rencontrer rapidement afin d'étudier avec vous et toutes les personnes concernées par ces travaux au GPSEA les moyens de les améliorer dans ce but. N'attendons pas un accident d'un cycliste pour cela !

Vous remerciant par avance de votre considération, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Agnès Laszczyk  
Présidente  
Association Le Nez au Vent  
[www.lenezauvent94.org](http://www.lenezauvent94.org)  
06 84 67 40 49



Annexe : photos des aménagements réalisés

Copie pour information :

- Mme Sylvie Gerinte, Maire de Marolles
- M. Jean-Claude Gendronneau, Maire de Santeny
- M. Jean-Daniel Amsler, Vice-Président en charge des Transports
- M. Gérard Guille, Vice-Président en charge des circulations douces
- M. Patrick Douet, Vice-Président en charge de la voirie
- M. Pierre Garzon, Vice-Président du CD94
- M. Pierre-Jean Gravelle, Conseiller départemental
- M. Laurent Saint-Martin, Député

Annexe : photos des réalisations



Création d'une « piste cyclable » ?



Barrières et descente sur la route avec un simple petit dessin et une bordure en sortie de carrefour...



Pourquoi pas une belle piste cyclable bidirectionnelle de 2,50m – 3m permettant de rejoindre directement le collège sans traversée ?

Les collégiens cyclistes eux l'ont bien compris...





*A l'arrivée au collège, il faut croiser les bus avec le risque d'angle mort, puis où va-t-on au rond-point ?...*

*Pour le retour, c'est gymkhana, il faut croiser les piétons et monter sur un étroit trottoir...*



*La « piste cyclable » s'arrête au milieu de l'avenue et il faut redescendre au milieu des voitures... Et comment fait-on pour rejoindre ensuite la piste cyclable de Santeny ? Aucun aménagement prévu...*



*Et puis, redescendre sur la route à cause de barrières...*



4/4